

Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TOUYA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 16 février 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : TOUYA Dominique – DARETTE Hervé – LARQUIER Laure – DELAS Christian – MONTAUT Gisèle - WARRYN Patrick – SENSE Frédéric – GOMEZ Patrice - BOUCHET Béatrice - DUPONT Alexandre – ARNAUD Patrick – GIACOMONI Carole

ABSENTS EXCUSES : MARTIN Patricia – DE SOUSA Paulo- PAU Christian

Ordre du jour :

- Attribution des marchés et autorisation de signature des marchés concernant les travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle
- Vote des subventions 2016
- Participation financière de la commune pour la fréquentation d'une demi-journée du service d'accueil de loisirs sans hébergement « L'ilot Loisirs » D'ARTIX par les enfants de LABASTIDE-CEZERACQ
- Animation dans le cadre de la journée environnement
- Avis sur le projet de programme local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez
- Désignation d'un représentant de la Commune pour être associé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Alexandre DUPONT

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 2 février 2016.

1

I ATTRIBUTION DES MARCHES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire indique que la Commune a procédé à une consultation dans le cadre d'un Marché à Procédures Adaptées portant sur les travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle

La date limite de remise des offres était fixée au 15 février 2016 à 19 heures.

Les résultats de cette consultation sont consignés dans le rapport d'analyses des offres du maître d'œuvre présenté au Conseil Municipal.

Le montant estimatif global des travaux de l'architecte s'élevait à 661 000 € H.T. Après analyse des offres et du calcul de la pondération, le montant global du marché de restructuration et d'extension de l'école maternelle s'élève à 660 440,61 € H.T. soit 792 528,73 € T.T.C.

Au vu du tableau faisant apparaître les notes finales à l'issu des calculs de pondération à savoir 70 % pour le critère technique et 30 % pour le critère prix, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour attribuer les marchés aux entreprises.

Par ailleurs, il informe que l'Etat a créé, pour 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes. Une enveloppe de 500 M€ concerne la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies

renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles. Les préfets de région sont chargés d'attribuer les subventions.

Aussi, Monsieur le Maire propose de déposer, pour ces travaux d'investissement qui répondent à certains de ces critères, un dossier de demande de subvention auprès du Préfet de Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-ATTRIBUE les marchés de travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle aux entreprises suivantes :

-LOT N° 1 DESAMIANTAGE : Entreprise BERNADET pour un montant de 24 996,09 € H.T. soit 29 995,31 € T.T.C.

-LOT N° 2 : VRD DEMOLITIONS GROS-OEUVRE ENDUITS : Entreprise BERNADET pour un montant de 124 490,80 € H.T. soit 149 388,96 € T.T.C.

-LOT N° 3 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE CHASSIS DE TOIT : entreprise COUVERTURE ZINGUERIE DU BEARN pour un montant de 160 305,98 € H.T. soit 192 367,18 € T.T.C.

-LOT N° 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE : entreprise SERRURERIE INDUSPAL pour un montant de 78 655,60 € soit 94 386,72 € T.T.C.

-LOT N° 5 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS : Entreprise SALET pour un montant de 25 748,04 € H.T. soit 30 897,65 € T.T.C.

-LOT N° 6 : ISOLATION DOUBLAGES PLATERIE FAUX PLAFONDS : Entreprise SAMISOL pour un montant de 47 864,37 € H.T. soit 57 437,24 € T.T.C.

-LOT N° 7 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE : Entreprise CACHAU pour un montant de 105 688,87 € H.T. soit 126 826,64 € T.T.C.

-LOT N° 8 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES : Entreprise INEO pour un montant de 41 956,47 € H.T. soit 50 347,76 € T.T.C.

-LOT N° 9 : PEINTURE REVETEMENT DE SOL SOUPLE : Entreprise TUHEIL pour un montant de 43 432,00 € H.T. soit 52 118,40 € T.T.C.

-LOT N° 10 : CARRELAGE FAIENCES : Entreprise ERBINATEGARAY pour un montant de 7 302,39 € H.T. soit 8 762,87 € T.T.C.

-AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.

-SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes une subvention pour le financement de ces travaux au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes,

-ADOPTE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

2

II VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Mr DARETTE Hervé, président de l'association LOUS DE LA SALIGUE ne peut pas prendre part au vote de la subvention allouée à cette association.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2016 aux différentes associations.

Il rappelle, au préalable, les subventions allouées en 2015 et indique que le bilan du dernier exercice comptable a été demandé à chaque association communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE D'allouer au titre de l'année 2016 les subventions suivantes :

- A.P.E. LAS MURALHETAS :	410 €
- Association COSTALATS ET RIBERES :	390 €
- Association ARTIX-LABASTIDE-CEZERACQ BASKET:	2 900 €
-Association LOUS DE LA SALIGUE (section Badminton) :	250 €
- Comité des fêtes :	2 200 €
- A.C.C.A. de LABASTIDE-CEZERACQ :	300 €
- FC LABASTIDE :	1 300 €
- FNACA:	60 €
- Office National des Anciens Combattants :.....	60 €
- Association Pêche des Baïses :	80 €
- C.C.A.S. de LABASTIDE-CEZERACQ :	4 000 €
- Les vieux outils d'autrefois :	300 €
- Speak Up :	300 €
- La chaîne Cézéracquoise :	200 €
- L'association PAYAL	200 €

3

III PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA FREQUENTATION D'UNE DEMI-JOURNEE DU SERCICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT L'ILOT LOISIRS » D'ARTIX PAR LES ENFANTS DE LABASTIDE-CEZERACQ

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de verser à la mairie d'ARTIX une contribution financière, définie en fonction du coût réel du service, pour la fréquentation du centre d'accueil de loisirs sans hébergement «l'îlot loisirs» d'ARTIX, les mercredis après-midi, par les enfants de LABASTIDE-CEZERACQ, pour l'année scolaire 2014/2015.

La contribution de la Commune s'est élevée à 72,16 € pour 5 enfants.

La convention de partenariat entre la Commune d'ARTIX et la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ, signée le 25 septembre 2014, stipule que la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de cette contribution financière, au titre de l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE, pour l'année scolaire 2015/2016, de verser à la mairie d'ARTIX une contribution financière, définie en fonction du coût réel du service, pour les enfants de LABASTIDE-CEZERACQ fréquentant les mercredis après-midi le centre d'accueil de loisirs sans hébergement «l'îlot loisirs» d'ARTIX.

4

IV ANIMATION DANS LE CADRE DE LA JOURNEE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la journée de nettoyage des berges du gave fixée le 10 avril 2016, le Comité Communal Consultatif «culture et animations» propose d'organiser, l'après-midi, une balade découverte de la faune et de la flore de la saligue accompagné d'un guide du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Le coût de cette animation s'élève à 250 €.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ le devis n° 2016/05 AD en date du 5 février 2016 d'un montant de 250 € présenté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour une balade découverte dans la saligue le dimanche après-midi 10 avril 2016,

PRÉCISE que cette somme sera inscrite au compte 6232 «Fêtes et Cérémonies » du budget primitif 2016.

5

V AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 14 décembre 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce programme constitue le document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire.

D'une durée de 6 ans (2016-2021), le projet de PLH de la communauté de communes de Lacq-Orthez a été élaboré en concertation avec les 61 communes qui composent l'intercommunalité, l'Etat, le Département et l'ensemble des acteurs de l'habitat.

L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :

- le diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- les orientations générales accompagnées d'objectifs de logements par secteurs géographiques,
- un programme d'actions communautaires.

Le diagnostic a permis de dégager cinq orientations principales du PLH :

- Assurer la croissance démographique du territoire dans une perspective de développement durable,
- Améliorer l'attractivité résidentielle et les parcours résidentiels,
- Remobiliser et requalifier le parc existant pour conforter les centralités urbaines,
- Mieux répondre aux besoins sociaux en logement et aux besoins spécifiques,
- Organiser l'animation, le pilotage et le suivi de la politique locale de l'habitat

Ces cinq axes stratégiques sont déclinés en 19 actions opérationnelles.

Concernant les objectifs de production de logements sur le temps du PLH, deux choix forts ont été décidés par les élus communautaires :

- le maintien d'un taux de croissance annuel de la population à l'échelle de la CCLO à +0,60%
- une option très volontariste : stopper la progression de la vacance de logements, soit passer de +3,26% par an actuellement à 0% par an. Cette hypothèse renvoie à une politique très volontariste de la CCLO et des communes avec le soutien des partenaires en matière de reconquête du parc vacant.

Sur la base de ces hypothèses, l'estimation des besoins en logements représente 1935 logements à construire sur 6 ans soit 325 par an (en arrondissant) pour l'ensemble du territoire de la CCLO.

Ces besoins en logements sont répartis en fonction de l'attractivité des 3 grands secteurs : 155 logements pour le secteur Nord, 75 logements pour le secteur Est et 95 logements pour le secteur Sud.

Compte-tenu des caractéristiques du territoire de la CCLO (61 communes dont une forte majorité à caractère rural), il a été défini des objectifs par sous-secteurs qui permet, tout en se fixant un cap, de garder la souplesse nécessaire pour la réalisation de programmes de logements dans les communes rurales, sur le temps du PLH.

Monsieur le Maire souligne que dans le secteur EST, la commune de LABASTIDE-CEZERACQ a été classée dans le sous-secteur d'ARTIX comprenant les communes d'Artix, Lacq, Mont, Labastide-Cézéracq, Serres-Sainte-Marie et Labastide-Monréjeau. Aussi, dans ce sous-secteur, l'objectif annuel a été fixé à 45 logements soit 127 à 192 logements pour la période 2016-2021. Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que les projets de construction neuve dans le temps du PLH ont été sous-estimés dans le sous-secteur d'ARTIX. Ceux-ci représentent en effet 5 logements par an pour chacune des communes. Or, à ce jour, sur les 6 ans à venir, la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ compte 35 terrains constructibles.

Suite à la saisine de la communauté de communes de Lacq-Orthez, les communes doivent rendre un avis sur le projet arrêté dans un délai de deux mois. Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH). Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au conseil communautaire pour adoption.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez avec une réserve sur les objectifs indiqués de construction neuve dans le temps du PLH du sous-secteur d'ARTIX (127 à 192) ; considérant ces objectifs sous-évalués.

6

VI DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR ETRE ASSOCIE A A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LABASTIDE MONREJEAU

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 2 février 2016, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU a décidé de prescrire un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire communal.

En application du Code de l'Urbanisme et notamment ses nouveaux articles L132-7 à L132-11, la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ, limitrophe, fait partie des personnes publiques associées.

A cet effet, le Conseil Municipal doit désigner un représentant pour participer aux réunions de travail et préciser, le cas échéant, les modalités particulières pour cette association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Dominique TOUYA, Maire, pour représenter la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Départ à la retraite de Mme DE ALMEIDA Maria Dos Anjos

Par courrier en date du 18 février 2016, Mme DE ALMEIDA Maria Dos Anjos, adjoint technique, fait savoir qu'elle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2016. Un recrutement a donc été lancé pour assurer l'entretien des locaux scolaires, de la mairie et de la salle des associations.

Le Conseil Municipal décide d'organiser, à la mairie, une réception à l'occasion de son départ, le jeudi 31 mars 2016 à 19 h 45.

Finances

Monsieur le Maire communique le résultat du compte administratif de l'exercice 2015 et fixe une réunion de la commission des finances le 3 mars prochain pour examiner ce document et définir les orientations budgétaires pour l'année 2016.

Il ajoute que la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a annoncé, par courrier, une attribution de compensation pour l'année 2016 d'un montant de 123 520 € à titre provisoire. Le montant définitif sera connu après la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées et

approbation par le conseil communautaire.

Travaux de sécurisation du Moulin de Haut

L'entreprise MIEGEBIELLE effectuera les travaux de sécurisation du Moulin de Haut dans le courant du mois de mars ou avril 2016.

Schéma directeur d'assainissement

Le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons d'ARTIX convie la commune à la réunion de présentation des conclusions du schéma directeur d'assainissement des différentes communes en assainissement collectif qui aura lieu, au Syndicat des Trois Cantons, le vendredi 18 mars 2016 à 9 h 30.

Communes nouvelles

La loi de 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permet le regroupement de communes contiguës au sein d'une même communauté ou issues de communautés différentes ou de s'appuyer sur le périmètre de l'ensemble des communes membres d'une communauté quelle que soit sa taille. La création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017 (délibération des communes au plus tard le 30 juin 2016) permet de bénéficier du pacte de stabilité de la DGF. Ce pacte garanti aux communes nouvelles regroupant moins de 10 000 habitants le maintien pendant 3 ans des dotations perçues par les communes fondatrices en 2016 ainsi qu'une bonification de 5 % d'une part de la dotation de la commune nouvelle pendant 3 années à compter de sa création pour les communes nouvelles regroupant entre 1000 et 10 000 habitants. En revanche, les communes historiques deviennent des communes déléguées. Elles conservent leur nom ainsi que leurs limites territoriales mais perdent le statut de collectivités territoriales. La commune nouvelle a seule la qualité de collectivité territoriale.

Monsieur le Maire indique qu'une conférence des Maires de la CCLO aura lieu le 14 mars 2016 sur le thème des communes nouvelles. Aussi, il demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette question concernant la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ.

Après discussion, considérant le bien-fondé de préserver l'identité de la commune de LABASTIDE-CEZERACQ et son échelon de proximité, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable au projet de regroupement de communes.

Stage des aînés

Mme Gisèle MONTAUT rend compte du stage «forme et équilibre» organisé pour les aînés par les CCAS de LABASTIDE-MONREJEU ET LABASTIDE-CEZERACQ avec l'ASEPT. D'autres stages et réunions d'information à l'attention des séniors seront programmés au cours de l'année 2016

Démarche départementale sur la «mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées « MONALISA »

Le Département s'est engagé dans une démarche de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées. Cette démarche a pour but de mobiliser des citoyens bénévoles, des associations et des institutions souhaitant agir ensemble contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées fragilisée.

Actuellement, un appel à candidature est lancée par l'association Gave et Bidouze afin de constituer une équipe citoyenne par territoire. La date limite de dépôt de candidature est fixée au 7 mars 2016.

Madame Gisèle MONTAUT va proposer sa candidature.

Compteurs communicants gaz

GRDF va déployer dans toute la France, à partir de 2017, les compteurs communicants gaz de GRDF.

Affiché, le 3 mars 2016

Le Maire,